

SHAW SATELLITE G.P.
CONCOURS INSCRIPTION À L'INFOLETTRE GRATUITE PAR COURRIEL DE SHAW
DIRECT
RÈGLEMENTS OFFICIELS
16 aout 2010 au 30 septembre 2010

POUR PARTICIPER au concours Inscription à l'infolettre gratuite par courriel de Shaw Direct (ci-après appelé le « concours »), il suffit de s'abonner à l'infolettre d'ici au 30 septembre 2010 et de conserver l'abonnement jusqu'au 30 septembre 2010. Le concours débute le lundi 16 aout 2010 à 0 h 00 m 00 s (minuit) et se termine le jeudi 30 septembre 2010 à 23 h 59 m 59 s, heure de l'Est (HE) (ci-après appelée « durée du concours »). Il y a trois (3) grands prix (ci-après appelés le « prix ») à gagner parmi toutes les participations admissibles (sous forme d'abonnements) reçues pendant la durée du concours. Nul là où la loi l'interdit.

Ce concours est commandité uniquement par Shaw Satellite G.P. (ci-après appelée « Shaw Direct »).

Pour participer et être admissible au prix, le participant doit fournir son nom, son numéro de compte et son adresse de courriel. Le participant doit être résident canadien autorisé et avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence. Les employés et leurs parents, frères et sœurs et enfants, et les personnes domiciliées avec un employé de Shaw Direct ne peuvent pas participer au concours. Un gagnant d'un concours de Shaw Direct au cours des trois (3) mois précédant le 16 aout 2010, et les personnes et les personnes domiciliées avec ce gagnant, ne sont pas admissibles au concours.

AUCUN ACHAT REQUIS – Si vous souhaitez participer à ce concours sans adhérer à l'infolettre par courriel de Shaw Direct, vous pouvez le faire en nous envoyant par la poste une demande de participation au concours, dûment affranchie, dans laquelle vous inscrivez votre nom, votre adresse de courriel, votre adresse postale complète et votre numéro de téléphone à :

Shaw Satellite G.P. - Concours inscription à l'infolettre gratuite par courriel de shaw direct
Suite 400, 630 Third Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2P 4L4

Toutes les inscriptions par la poste doivent parvenir à Shaw Direct d'ici au 30 septembre 2010 à 23 h 59 m 00 s, heure de l'Est. Le courrier recommandé est considéré comme ayant été reçu à la date estampillée par le bureau de poste. Les inscriptions incomplètes seront disqualifiées. Toutes les inscriptions deviennent la propriété de Shaw Direct. Shaw Direct ne sera pas tenue responsable des inscriptions perdues, mal adressées ou retardées. Les inscriptions reçues par télécopieur, téléphone, messagerie ou en personne ne seront **pas** acceptées par Shaw Direct. Maximum d'une inscription/participation par personne.

PRIX

1. Il y a trois (3) prix à remettre, chacun composé de ce qui suit :

- a) Un récepteur EVPHD 530 (valeur de 699 \$) et
- b) l'installation d'un récepteur EVPHD 530 (valeur de 50 \$)

2. Le gagnant du prix est seul responsable de tous les coûts non expressément décrits dans les présentes. L'installation doit avoir lieu d'ici au 30 novembre 2010. La valeur au détail approximative de chaque prix est de sept cent quarante-neuf dollars (749,00 \$) canadiens.
3. Le prix doit être accepté tel qu'il est décerné. Le prix ne peut pas être vendu ou transféré et n'est pas convertible en espèces. Shaw Direct se réserve le droit de substituer le prix en tout ou en partie dans l'éventualité qu'un ou plusieurs éléments du prix deviennent indisponibles. Le gagnant du prix est le seul responsable de tous les coûts qui ne sont pas décrits expressément aux présentes.
4. À compter du vendredi 1^{er} octobre 2010, vers 9 h 00 HR (11 h 00 HE), un tirage au sort pour le prix aura lieu dans les bureaux de Shaw Satellite G.P, à Calgary en Alberta, parmi toutes les participations admissibles (abonnements à l'infolettre par courriel) reçues pendant la durée du concours. Les trois (3) premières inscriptions tirées seront admissibles chacune à l'un des trois prix. Les probabilités de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles (abonnements à l'infolettre par courriel) reçues pendant la durée du concours. Shaw Direct, agissant à juste titre, tentera de communiquer avec les gagnants potentiels par téléphone au cours des deux (2) jours suivant le tirage. Dans le cas où le gagnant potentiel ne pourra être joint dans les deux (2) jours suivant le tirage, il sera disqualifié et le nom d'un autre gagnant potentiel sera tiré. Une preuve d'identité doit être fournie sur demande. Pour toucher son prix, un gagnant potentiel doit d'abord répondre correctement, sans aide, et dans un délai précis, à une question réglementaire d'arithmétique administrée par Shaw Direct. Avant de recevoir un prix, un gagnant potentiel devra signer et retourner, dans un délai prescrit par Shaw Direct, une formule de décharge et d'indemnité complète déclarant qu'il a lu et compris les présents règlements officiels (ci-après appelés « règlements »), accorde tous les consentements, autorise le commanditaire du concours à diffuser, publier et distribuer son nom, sa ville de résidence, sa photographie, son portrait, son sobriquet et sa voix relativement à toute promotion ou publicité et/ou aux fins d'actualités générales, de divertissement et d'information sans rémunération supplémentaire pour le gagnant potentiel, au-delà de la remise du prix et/ou de la participation au concours, accepte le prix tel qu'il est décerné et décharge Shaw Direct de toute responsabilité quelle qu'elle soit découlant du concours, y compris la participation à ce concours du gagnant potentiel, selon le cas, la réception et l'utilisation du prix. Dans le cas où le gagnant potentiel ne remplit pas toutes les conditions comme le prévoient les présents règlements, Shaw Direct aura le droit de disqualifier le gagnant potentiel et de procéder à un autre tirage pour désigner un autre gagnant potentiel et Shaw Direct sera entièrement et complètement libérée et déchargée de toute responsabilité à cet effet. Les conditions et les procédures dont il est fait mention plus haut relatives à la sélection et à l'annonce d'un gagnant potentiel, s'il y a lieu, doivent être appliquées, accompagnées des modificatifs nécessaires jusqu'à ce qu'un gagnant qualifié ait été dûment sélectionné.
5. En participant à ce concours, les participants acceptent automatiquement de se conformer aux présents règlements et de décharger Shaw Direct et ses directeurs, employés, administrateurs et agents, y compris mais non de façon limitative, leurs agences de publicité et de promotion respectives, de toute responsabilité, perte ou dommages, quels qu'ils soient, découlant de ou en rapport avec la remise, la réception et/ou l'utilisation abusive du prix ou de la participation dans toute activité liée au prix.

Toutes les décisions de Shaw Direct relativement à tous les aspects de ce concours, y compris mais non de façon limitative, l'admissibilité des bulletins de participation, sont finales et sans appel pour tous les participants et toutes les questions qui ont trait à ce concours.

6. Toutes les participations deviennent la propriété Shaw Direct qui n'assume aucune responsabilité quant à la déformation, la perte, le retard, le délai, la destruction ou l'erreur d'acheminement du courrier, des messages vocaux, des courriels ni les erreurs ou défauts informatiques. Aucune correspondance ne sera engagée sauf avec les participants qui demandent les règlements par la poste ou le nom du gagnant du prix (pour laquelle une enveloppe-réponse préaffranchie doit être fournie). Shaw Direct n'assume aucune responsabilité pour la saisie de renseignements incorrecte ou imprécise, les défauts techniques, les erreurs humaines ou techniques, les erreurs de sélection ou d'impression, la perte, le retard ou la déformation des données ou transmissions, l'omission, l'interruption, la suppression, la déficience ou défaillance de toute ligne téléphonique ou informatique ou de réseau, matériel informatique, logiciel ou toute combinaison correspondante. Toute inscription qui a été trafiquée ou altérée est annulée. Si, pour une raison quelconque, du point de vue de Shaw Direct, à sa seule discrétion, le concours ne peut pas se dérouler tel qu'il avait été planifié à l'origine, ou si l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la conduite adéquate du concours est altérée ou lésée, y compris pour des motifs de contamination par des virus, des bogues, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, des défaillances techniques ou toute autre cause hors de son contrôle, Shaw Direct se réserve le droit d'annuler, de mettre fin, de modifier, d'amender, de prolonger ou de suspendre le concours et de sélectionner un gagnant parmi les participations admissibles reçues précédemment. Shaw Direct se réserve le droit de modifier les règlements à sa seule discrétion pour disqualifier toute personne qu'elle soupçonne d'avoir trafiqué la procédure de participation ou la marche du concours ou d'avoir agi en infraction avec les règlements ou non d'une manière perturbatrice. Toute tentative d'endommager de manière délibérée le site Internet du concours ou d'amoindrir la marche légitime du présent concours est une infraction aux lois criminelles et civiles et si une telle tentative est faite, Shaw Direct se réserve le droit d'exercer un recours et de réclamer des dommages-intérêts au maximum permis par la loi. Shaw Direct ne doit pas être tenue responsable de toute erreur ou négligence pouvant survenir ou se produire relativement au concours, y compris tout dommage à l'ordinateur d'un participant, à son système informatique, logiciel ou toute combinaison correspondante, découlant de sa participation au concours ou du téléchargement de tout matériel du site Internet du concours, le cas échéant.
7. Le concours est assujéti à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales applicables. Les renseignements personnels recueillis de la part des participants seront utilisés par Shaw Direct aux fins d'administration de ce concours et, si le consentement est fourni au moment de l'inscription, pour offrir aux participants de l'information marketing sur les produits actuels, les nouveaux produits et les promotions à venir de Shaw Direct par courriel. Les participants peuvent choisir de s'inscrire en ligne pour recevoir une telle information marketing de la part de Shaw Direct. Sauf dispositions contraires aux présentes, Shaw Direct ne vendra, ne communiquera, ni ne divulguera les renseignements personnels des participants à des tierces parties, autres que celles impliquées par elle dans le but de réaliser les objectifs précités ou tel que la loi le permet ou l'exige. En participant au concours, les participants consentent à la collecte de renseignements, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements

personnels tels qu'elles sont décrites dans la Politique de confidentialité de Shaw Direct dans SHAWDIRECT.CA. Toute demande de renseignements à propos des renseignements personnels détenus par Shaw Direct doit être adressé à Shaw Direct, Suite 400, 630 Third Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 4L4. En s'abonnant à l'infolettre par courriel, l'abonné est considéré comme ayant accepté toutes les conditions rattachées à un abonnement par courriel, y compris en ce qui a trait à l'utilisation de ses renseignements personnels. Pour de plus amples renseignements au sujet de l'utilisation des renseignements personnels des abonnés lorsqu'ils s'abonnent par messagerie électronique, veuillez visiter la section « politique de confidentialité » à SHAWDIRECT.CA/PRIVEE.

8. Dans le cas où une divergence ou une incohérence survient entre les conditions des règlements du concours et les publications ou autres énoncés contenus dans n'importe quel matériel relatif au concours, y compris mais non de façon limitative, le bulletin de participation au concours, le point de vente, la publicité télévisée, imprimée ou électronique, les conditions des règlements du concours doivent l'emporter, régir et contrôler.
9. Pour les résidents du Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
10. toutes les propriétés intellectuelles, y compris mais non de façon limitative, les marques de commerce, les noms de marques, les logos, les concepts, le matériel promotionnel, les pages Web, les codes de source, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations sont détenus par Shaw Direct et/ou ses affiliés, selon le cas. Tous droits réservés. La reproduction ou l'utilisation non autorisée de tout matériel ou propriété intellectuelle protégé par le droit d'auteur sans le consentement écrit express de son détenteur est strictement défendu.